

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaas, Lafitte-Bullier, 4, Cie place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 30, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS	
DU 7 JANVIER	
3 0/0	58 45
4 1/2	84 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 72 1/2
Emprunt 1871	93 70
DU 6 JANVIER	
3 0/0	58 50
4 1/2	84 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 70
Emprunt 1871	93 70

ROUBAIX, 8^e JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

C'est aujourd'hui que l'Assemblée nationale, après un congé de huit jours, reprendra ses travaux. Elle va aborder immédiatement la discussion de la loi sur les maires.

On se souvient que sur la proposition de M. Bertaud une commission de quinze membres chargée de rechercher ceux des décrets du gouvernement de la défense nationale qu'il conviendrait de confirmer, de modifier ou d'abroger, avait été nommée en 1871 par l'Assemblée nationale. Voici le résultat des travaux de cette commission: Elle a décidé qu'il y avait lieu d'abroger 105 décrets sans distinction entre ceux qui avaient été rendus à titre définitif ou provisoire; que 58 décrets ont cessé d'avoir force de loi; que 36 doivent être confirmés purement et simplement. Parmi les décrets qu'il y a lieu d'abroger, on remarque ceux qui abolissaient la surveillance de la haute police.

On dément de Rome les bruits répandus dans les journaux français au sujet des funérailles du colonel de la Haye. Ces funérailles n'ont donné lieu à aucun incident. Elles ont été célébrées à Saint-Marcel, paroisse du défunt, sur la demande de madame de la Haye, et il n'a pas été question de les faire à Saint-Louis. L'année dernière, un attaché militaire à l'ambassade d'Autriche étant mort à Rome, les choses se passèrent exactement de même, c'est-à-dire que les funérailles de cet attaché eurent lieu à l'église de sa paroisse et non pas à l'église autrichienne.

Les dernières nouvelles de Madrid annoncent que les volontaires de Valladolid ont abandonné leurs positions sans attendre d'être attaqués. L'attitude énergique de la garnison de Malaga a fait disparaître les groupes qui commençaient à se former. A Badajoz, aux Baléares, le désarmement des volontaires s'effectue tranquillement.

Les nouvelles de Barcelone sont un peu moins nettes. A la nouvelle des événements de Madrid, le capitaine-général a parcouru les casernes pour s'assurer de la fidélité des troupes, et a fait occuper les points stratégiques; il a ensuite fait publier une proclamation recommandant le maintien du bon ordre. — A huit heures du soir, le gouverneur civil, les députés encore présents à Barcelone, les députés provinciaux, l'alcade et les commandants de la garde nationale, se sont réunis à la mairie. La majorité a résolu de maintenir l'ordre, à tout prix, et d'attendre

les événements; mais les députés provinciaux ont quitté la réunion avec l'intention de soulever le faubourg San Antonio.

On est sans nouvelles des membres dispersés des Cortès. Le bruit a couru qu'ils allaient se réunir à Valladolid, sous la protection de l'armée de Moriones. Celui-ci a brusquement abandonné, on le sait, ses projets sur Bilbao et a embarqué son armée à Santona pour une destination inconnue.

Un décret reconstruit l'ayuntamiento de Madrid, sous la présidence de M. Carvajal. Le général Fatino et le brigadier Arin ont été arrêtés.

On assure que le gouvernement est décidé à relever de leurs fonctions les capitaines-généraux des îles Philippines, de Cuba et de Porto-Rico. — Le bruit court que M. J. Gutierrez de la Concha, marquis de la Havane, serait nommé capitaine-général de l'île de Cuba.

Les insurgés de Carthagène continuent un feu violent, la fusillade ne cesse pas entre les avant-postes et les remparts.

On télégraphie, de Posen, le 6 à la Gazette de Cologne, que la police qui voulait faire chez l'archevêque Ledochowski, une saisie répondant à la somme de 500 thalers représentant l'amende à laquelle le prélat a été condamné, n'a plus trouvé que quelques objets sans valeur.

Le gouvernement anglais vient de publier une série de notes et de dépêches qu'il a reçues du Bengale, au sujet de la famine qui menace cette partie des possessions anglaises en Asie. Il ressort de ces documents que le vice-roi des Indes, à la date du 6 décembre, ne considérait pas la condition du Bengale au point de vue de ses subsistances, comme plus mauvaise que la période correspondante de 1865. Ce haut fonctionnaire est d'avis que l'abondance des récoltes faites dans d'autres districts et les mesures qui ont été prises par le gouvernement pour venir en aide au Bengale contribueront puissamment à amoindrir les conséquences de l'insuffisance des récoltes locales.

De la répartition des impôts.

On sait que la plupart des économistes français, émus par la situation que font les nouveaux impôts à la petite dépeuse, s'efforcent de démontrer, depuis quelque temps déjà, qu'il serait plus équitable de demander un peu moins aux contributions indirectes et davantage à la propriété foncière. M. d'Audiffret, dont le témoignage en pareille matière ne saurait être suspect, est aussi de cet avis, et, dans un travail qu'il vient de publier, sous le titre d'Etat de la fortune nationale et du crédit public de 1789 à 1873, nous montre l'énorme disproportion des charges que supportent aujourd'hui les contributions directes et indirectes. Plus de 600 millions supplémentaires pèseront pour 1874 sur les derniers rés. Cette énorme différence a vivement frappé M. d'Audiffret, et rien à ses yeux ne semble la justifier.

« Je dois rappeler, dit-il, l'attention publique que la propriété immobilière, dont

le revenu s'élevait à peine à 1 milliard 200 millions à l'époque où l'Assemblée constituante la gréva d'un impôt foncier de 240 millions, s'est enrichie, depuis la loi du 24 novembre 1790, par la facilité des communications, par le progrès de la richesse et par d'incessantes améliorations agricoles, d'un capital trois fois plus considérable et d'un produit annuel de 4 milliards, tandis que la contribution directe se réduisait, au détriment du Trésor, par des dégrèvements successifs, à la somme actuelle de 153 millions, qui ne s'est augmentée que par des impositions locales affectées aux besoins des départements et des communes. Il appartient maintenant à la prévoyance des pouvoirs publics de restituer à l'Etat, dans nos moments difficiles, soit la totalité, soit une partie des 85 millions qu'il a remis gratuitement aux contribuables dans les jours de son ancienne prospérité. »

M. Gambetta et ses amis, qui ont fait tant et de si chaleureuses tirades sur la guerre de 1870, sur le 4 septembre, sur nos malheurs, et qui ont versé tant et de si abondantes larmes sur le sort de l'Alsace et de la Lorraine, sont tout à fait revenus de leurs chagrins et ne songent plus qu'à rire. Ces excellents messieurs n'ont point l'habitude, daignent-ils nous apprendre ce matin, de lire les rapports des commissions parlementaires où il est question d'eux; — en quoi ils nous paraissent fort sages, car ils n'y trouveraient pas beaucoup de choses agréables — mais enfin, pendant ces vacances du jour de l'an, ils ont jeté les yeux sur le rapport de M. Daru concernant les actes du gouvernement de la Défense nationale, et ils nous apprennent que « les vingt ou vingt-cinq pages qu'ils ont lues les ont beaucoup amusés (sic). » Les radicaux gambettistes ont, comme on le voit, le rire facile; ce sont des philosophes à la mode d'Horace ou de Figaro, et qui sont prêts à s'amuser de tout, espérant ainsi qu'ailleurs les autres n'oseront plus, pour employer leur style, les envier.

Tout cela n'est que frime. Au fond, M. Gambetta, ses amis et ses associés lisent fort bien tout ce que l'on est contraint d'écrire sur eux, et de ce qu'ils lisent, ils sont, croyez-le, fort préoccupés et fort inquiets.

M. Gambetta a beaucoup étudié les rapports faits sur son compte, celui du 4 septembre et celui du camp de Conlie, et le livre du général de Paladines et celui de M. de Kératry, son ancien associé. Il a très-bien lu tous les articles que la presse conservatrice a publiés à son sujet, et il sait très bien que de tous côtés on lui crie : « Répondez, mais répondez donc ! » Seulement, il ne lui plaît pas de répondre, attendu que ses explications ne pourraient que le compromettre davantage; il a appliqué à son propre usage le système de la loi anglaise, qui permet à l'accusé de ne pas répondre aux questions que lui posent les juges.

Que si, par hasard, les députés et les journalistes conservateurs deviennent trop pressants, si le public a l'air de s'impatienter et de s'étonner, M. Gambetta, pour détourner l'attention, ordonne une parade et fait faire quelques

jeux de mots par ses amis. Allons ! saute, marquis ! Allons ! saute, Paillasse ! Tout cela, c'est fort joli ; mais nous gagerions volontiers qu'en réalité, M. Gambetta n'a point le cœur à la joie quand il lit tous ces rapports que ses comparses traitent si cavalièrement et que, souvent, dans ses rêves, il voit et les oranges de Saint-Sébastien et ceux des îles Sainte-Marguerite. Il regrette les uns et il redoute les autres; des deux côtés, il a peut-être raison.

M. le général Du Temple a adressé la lettre suivante au rédacteur du Petit Moniteur :

Monsieur le rédacteur, Je lis dans le Petit Moniteur universel que je me montre assez disposé à ne pas donner suite à mon interpellation. Il n'en est rien, et comme vous avez accueilli ce bruit sans preuve, vous aurez, j'en suis sûr, la bonté d'accueillir ma dérogation. Je puis hésiter à attaquer un gouvernement dont je n'approuve pas les actes, je n'hésite pas à remplir mon devoir de chrétien et de Français. Il est probable que des tentatives vont encore être faites pour me fatiguer, telles que nouvelles décisions demandées à la Chambre, intercalation de nouveaux projets de loi, de nouvelles interpellations sur l'ordre du jour, et je serai obligé de veiller à chaque moment : mais si mon attention fatiguée se trouve impuissante à lutter, mon cœur ne se laissera jamais détourner de sa tâche, la haine de l'iniquité, la défense de l'opprimé. Si personne de l'Assemblée, ce que je ne puis croire, ne me suit, il y a encore en France assez d'âmes généreuses pour m'encourager et protester avec moi contre les faits indignes dont nous sommes les témoins impassibles. Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. F. DU TEMPLE, Député d'Ille-et-Vilaine.

L'enseignement chrétien vient de faire une perte immense. L'admirable Frère Philippe, d'une si sainte et si universelle popularité, est mort hier matin, à huit heures, à Paris, dans la maison de sa congrégation. Frère Philippe (Mathieu Bransiet) était né à Gachat, commune d'Apinac (Loire), le 1er novembre 1792. Il entra dans l'institut des Frères des écoles chrétiennes à Lyon, le 6 novembre 1809. Ce fut en 1823 qu'il fut nommé directeur des écoles de Paris; il est donc resté à ce poste pendant cinquante-trois ans. Frère Philippe fut élu assistant en 1830, et supérieur général en 1838. Nous reviendrons sur cette utile et belle vie qui vient de s'achever, et qui est une gloire pour notre temps; c'est le dévouement dans sa forme la plus parfaite et la plus pure, la plus généreuse et la plus persévérante. Les funérailles auront lieu samedi. Les offices à la Maison-Mère, rue Oudinot, 27, Paris. Le corps sera enterré au cimetière du Père-Lachaise.

D'après la Presse, M. de Broglie soutiendrait vendredi prochain, devant la commission des Tricets, les principes suivants relatifs à la loi électorale : 25 ans d'âge, inscription au rôle des contributions, 3 ans de domicile.

Le prince Napoléon est arrivé hier matin à Paris.

La conférence monétaire se réunira aujourd'hui jeudi à 2 heures, au ministère des affaires étrangères. La conférence se réunissant à Paris, la présidence appartient de droit à la France. En conséquence, c'est M. Dumas, ancien ministre, ancien président de la commission des Monnaies, savant éminent, qui occupera cette présidence.

Les journaux russes annoncent que la Russie a adhéré au congrès postal international.

La Nouvelle Gazette de Mithouze, feuille prussienne, annonce, dans son numéro du 5, que, lors des élections qui ont eu lieu dimanche pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement, il ne s'est présenté que 73 électeurs.

On lit dans la Fanfulla du 5 : « La légation de France accréditée près le roi d'Italie a, par une lettre adressée au ministre de la guerre, général Ricotti, exprimé ses sentiments de reconnaissance vis-à-vis de l'armée italienne, à raison de la participation qu'elle a prise aux obsèques du colonel de la Haye. Le ministre de la guerre a sur le champ envoyé copie de cette lettre au commandant de la division militaire de Rome pour qu'elle fût portée à la connaissance de l'armée à l'égard de laquelle elle exprime les sentiments les plus amicaux. » L'Italie publie la même note.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Unification des titrages de la soie

La lettre de la chambre de commerce de Lyon, relative à l'unification des titrages de la soie, dont nous avons reproduit la partie essentielle, expose ainsi les différences existant dans les titrages actuels des divers pays : « Un denier en Italie représente un fil de 476 mètres de long et du poids de 50 milligrammes. » Un denier en Allemagne représente un fil de 450 mètres de long et du poids de 54 milligrammes. » Un denier en France (condition de Lyon) de 500 mètres de long et du poids de 53 milligrammes. » Un denier en Suisse (condition de Lyon) de 450 mètres de long et du poids de 53 milligrammes. » De telle sorte qu'une même dénomination représente des points différents entre eux, ou, pour un même poids, des longueurs différentes entre elles. Ces anomalies proviennent de ce que le système primitif du titrage de la soie a été successivement modifié dans chaque pays où l'on trafiquait la soie, à mesure que le système décimal y était adopté. » Au dix-septième siècle, le denier est le poids d'un fil long de 9,600 aunes, et, par denier, on entend la vingt-quatrième partie de l'once, poids de marc; la livre marc contenait 16 onces. Ce denier correspond à 1 gr. 27 cent. » A la fin du dix-huitième siècle, lorsque l'usage d'une éprouvette se répand en Italie, en France, le titre de la soie est déterminé par la vingt-quatrième partie de l'ancien titre. On prend 400 aunes pour la longueur et un grain pour le poids. Le nom primitif de denier est conservé néanmoins. Ce nouveau denier correspond à 0 gr. 053. » En 1850, le système décimal en vigueur dans les Etats sardes depuis 1845 est ap-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 9 JANVIER 1874

LA FIANCEE DU MAITRE D'ECOLE

PAR HENRI CONSCIENCE VI — Soyez calme, je vous en supplie, monsieur. Dites-moi, sans agitation, quel est le nom de ces jolies petites fleurs qui sont là au pied des azalées. Ce sont des bruyères étrangères, n'est-ce pas ? — Oui, Hélène, ce sont des erica du cap de Bonne-Espérance. — Et cette singulière plante, là, près du grand camellia, qui a des fleurs comme des brochettes rouges ? — C'est le callistoma de la Nouvelle-Hollande. Remarquez, Hélène, la forme bizarre de ses feuilles. Elles ressemblent à de petites courroies, d'une teinte vert fauve tout particulière. Tel est l'aspect de presque toutes les plantes de ce pays, et on peut les reconnaître à cela du premier coup d'œil. La nature y est étrange et puissante. Tout y a des formes très-différentes de celles qu'affectent les animaux et les végétaux des

autres parties du monde... Je vous fatigue, n'est-ce pas, Hélène ?

— Non, tant que vous restez calme et ne parlez pas trop haut, répondit-elle, je puis suivre vos explications sans sentir mes nerfs.

— J'attendrai quelques instants. — Ce n'est pas nécessaire. Au contraire, ce que vous me dites me fait beaucoup de plaisir. Cela me rappelle des jours plus gais et plus beaux. N'attendez pas ma réplique; parler m'est pénible. Dites-moi tout ce que vous savez sur les belles fleurs qui sont là devant moi, luttant entre elles de beauté. Je vous en prie, Valentin, continuez.

« Valentin Valentin » avait-elle dit pour la première fois depuis son mariage d'un ton agréable. Elle allait peut-être oublier pour toujours le mot glacial de monsieur. Heureux et plein d'espoir, Valentin la regarda sans mot dire; mais la désillusion ne se fit pas attendre.

— Eh bien, Valentin, j'écoute, dit Hélène.

Alors, il se mit à parler avec une imprudente animation de la nature des plantes, de leur patrie, de leur utilité, de leurs vertus, de leur culture et de leur beauté. Au commencement, comme ses explications ne portaient que sur les fleurs, tout alla bien et un faible sourire d'Hélène l'avait même récompensé de ses peines. Bientôt il commença à mêler à ses explications des choses qui firent une impression défavorable sur

les nerfs de sa femme, sans qu'il y prit garde, aveuglé qu'il était par sa joie. Ses idées et ses espérances l'emportèrent dans l'avenir, il prédit à Hélène sa prochaine guérison, parla de promenades dans les champs avec lui, en voiture découverte, de promenades dans les bois. Le printemps allait venir, les arbres déployer leur verdure, les oiseaux recommencer leurs chansons et construire leurs nids; Hélène reconnaîtrait son dévouement, lui pardonnerait, viendrait son amie, et la vie, qui jusqu'à présent avait été pour tous deux une nuit ténébreuse, deviendrait un paradis de bonheur et peut-être d'amour.

A peine avait-il prononcé ces derniers mots, qu'il poussa un cri d'angoisse; Hélène semblait en proie à une violente attaque de nerfs; ses bras tremblaient comme des roseaux; ses regards exprimaient une étrange inquiétude. — O ciel ! ma chère Hélène, qu'avez-vous ? s'écria Valentin pâle comme un mort.

— Taisez-vous je vous en supplie, monsieur, j'ai trop présumé de mes forces. Cet air m'étouffe.

Elle voulut se lever, mais l'agitation excessive de ses nerfs rendit ce mouvement difficile. Valentin s'élança pour l'aider, lui passa les bras autour de la taille et voulut la soulever; mais, comme si ce contact la brûlait, elle se leva, jetant un cri perçant, et courut vers la porte de la serre.

Avant de l'atteindre, elle s'arrêta encore en chancelant et se mit à tousser péniblement. On eût dit qu'elle avait la poitrine attaquée.

Valentin avait suivi sa femme de loin; mais cette toux sèche et creuse le cloua à sa place, et le fit trembler plus fort encore que sa femme. C'était la première fois qu'il l'entendait tousser ainsi. Hélas ! la phthisie envahissait ses poumons. Elle était condamnée !

Quand elle eut disparu, il demeura longtemps immobile, les cheveux hérissés et les yeux fixés sur la porte. Enfin il sortit à son tour et se laissa tomber sur un siège, la tête dans les mains.

Il y avait une demi-heure qu'il était assis ainsi, lorsqu'il entendit des voix dans le vestibule.

Valentin se disposait à s'éloigner pour ne pas être dérangé par quelque voisin, mais la porte s'ouvrit et madame Minnens entra.

— Qu'y a-t-il, mon gendre ? demanda-t-elle d'un air surpris. Vous avez pleuré ? Pourtant, la servante me dit que sa maîtresse va beaucoup mieux depuis quelques jours.

découragement, vous faisiez quelque chose pour la récréer ?

— Ah ! si vous saviez tout ce que j'ai tenté !

— Oui, en silence, sans oser le lui dire. Ce n'est pas cela qu'il faut faire. Mon mari ne se trompe pas. Il est souvent grossier et malhonnête, mais il voit juste. Il ne faut pas satisfaire dans tous ses caprices une femme qui souffre d'une maladie nerveuse et qui veut toujours être seule. Si, dès le principe, vous aviez montré du courage et parlé avec l'autorité qui vous appartient, son mal serait probablement guéri depuis longtemps.

— C'est possible, ma mère, dit-il en versant de nouvelles larmes; mais, quoi qu'il arrive, vous n'aurez pas à me reprocher d'autre tort qu'un excès d'amour et de respect pour votre enfant.

— Je le sais, Valentin, et je connais la noblesse de votre cœur. Ce qui vous manque, c'est la confiance en vous-même. Si vous l'aimiez et la respectiez moins, ce serait heureux pour vous et pour elle dans la conjoncture présente.

Il n'est pas trop tard; les maladies nerveuses chez les femmes ne sont jamais incurables. Je suis venue pour tenter un essai. Venez avec moi près d'Hélène ? Nous lui parlerons sérieusement de sa maladie et lui ferons comprendre que cela ne peut pas durer ainsi.

— Que j'aillie auprès d'Hélène ? Im-